



JOURNEES AGIR 2021

23 et 24 juin ou 1^{er} et 2 décembre

à la Halle Olympique d'Albertville

en partenariat avec Arlysère Agglomération et le SPL Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Remboursement intégral si AGIR est dans l'obligation d'annuler l'évènement

Dossier d'inscription : offre spéciale jusqu'au 15 mars

SOCIETE EXPOSANTE :

Adresse

Code Postal

Ville

Nom du signataire

Fonction

Tél.

Portable

Mail

Nom du responsable du stand

Tél.

Portable

Mail

Coordonnées de facturation

Société

Adresse

Code postal

Ville

Le cas échéant, votre numéro de bon de commande interne :

JOURNEES AGIR 2021 / 23 et 24 juin ou 1^{er} et 2 décembre
à la Halle Olympique d'Albertville en partenariat avec Arlysère Agglomération

Votre stand

Réservation de stand(s)

Stand(s) de 9m² à 2 700 € H.T. jusqu'au 15 mars 2021 (au lieu de 3 100 € H.T.)

Stand(s) de 12m² à 3 600 € H.T. jusqu'au 15 mars 2021 (au lieu de 4 100 € H.T.)

Stand(s) de 18 m² à 5 000 € H.T. jusqu'au 15 mars 2021 (au lieu de 6 200 € H.T.)

Enseigne du Stand :

Réservation de badges

(1 badge compris par stand 9m² ou 12m² réservé et 2 badges par stand de 18m²)

Badge(s) supplémentaire(s) à 250 € H.T.

Cochez le nombre de cases en fonction du nombre de badges demandés



Compris 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Réservation d'espace(s) pour véhicule(s)

Réservation pour l'exposition de véhicules dans le hall (un accès électrique inclus)

Espace(s) d'exposition à 1 850 € H.T. par véhicule jusqu'à 10m

Espace(s) d'exposition à 2 150 € H.T. par véhicule de + de 10m

JOURNEES AGIR 2021 / 23 et 24 juin ou 1^{er} et 2 décembre
à la Halle Olympique d'Albertville en partenariat avec Arlysère Agglomération

Récapitulatif de votre commande

TOTAL STAND(S) H.T.

TOTAL BADGE(S) H.T.

TOTAL VEHICULE(S) INTERIEUR

TOTAL GLOBAL H.T.

TVA 20%

TOTAL T.T.C.

Pour que la réservation soit validée, un acompte de 2/3 du montant T.T.C. est demandé à la réservation, soit € T.T.C. Le règlement du solde s'effectuera au plus tard le 15 mai 2021. **En cas d'annulation du salon en raison du contexte sanitaire, les sommes engagées seront remboursées intégralement.**

Le règlement s'effectuera soit par chèque, soit par virement bancaire (voir règlement de l'exposition en dernière page).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition dont un exemplaire est en dernière page du dossier.

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

Règlement de l'exposition

1 Organisateur

AGIR le transport public indépendant
8 villa de Lourcine - 75014 PARIS
Siret : 343 980 025 00039
Tél : 01 53 68 04 24
Mail : info@agir-transport.org

2 L'évènement

Journées AGIR 2021, salon professionnel et conférences.
23 et 24 juin ou 1^{er} et 2 décembre 2021 / Arrivée des véhicules : 21 juin ou 29 novembre 2021 de 10h à 18h / Montage des stands : 22 juin ou 30 novembre 2021.
Lieu : Halle Olympique d'Albertville – 15 Avenue de Winnenden – 73200 Albertville. Tél : 04 79 39 02 10

3 Réservation du stand et tarif

La réservation du stand n'est effective qu'à réception par AGIR du bulletin de réservation et n'est confirmée par AGIR qu'à réception de l'acompte de paiement de 2/3 de la commande.

AGIR propose une offre de lancement valable jusqu'au 15 mars 2021 inclus. Au-delà de cette date, le prix du stand de :

- 9m² passera à 3 100 € H.T.
- 12m² passera à 4 100 € H.T.
- 18m² passera à 6 200 € H.T.

4 Conditions de paiement / annulation de l'exposant

Le règlement s'effectuera :

- Soit par chèque en euros (payables sur une banque française) à l'ordre d'AGIR
- Soit par virement bancaire sur le compte : LCL Montrouge (00526) – 2 avenue Jean Jaurès – 92120 MONTROUGE. IBAN : FR30 3000 2004 9500 0000 6539 Z19 – BIC : CRLYFRPP.

Vous devez informer votre banque que les frais bancaires sont à votre charge et que l'objet du virement doit indiquer : Journées AGIR + nom de votre société. Merci de nous communiquer une copie de l'ordre de virement avec votre dossier d'inscription.

En cas d'annulation de sa participation, la société sera redevable des montants engagés lors de sa réservation.

5 Conditions d'annulation en raison du contexte sanitaire

En cas d'annulation de l'évènement par AGIR en raison du contexte sanitaire ou en raison d'une interdiction de déplacement qui empêcherait un exposant français ou étranger de rejoindre le lieu de l'évènement, AGIR s'engage à rembourser intégralement les sommes engagées.

Date, Signature et cachet de l'entreprise

6 Co exposition

Une entreprise partageant son stand avec un autre exposant sera soumise à un tarif d'inscription co-exposant. La co-exposition ne peut se faire que dans un espace de 12m² minimum.

7 Stand, équipement et badges

Le stand est fourni avec :

- Des cloisons, une moquette au sol, un rail de spots, un accès électrique et une enseigne
- 1 table et 2 chaises standards (possibilité de doubler pour les stands de 18m²)
- 1 badge exposant pour les stands de 9m² et 12m² ou 2 badges exposant pour les stands de 18m², donnant accès au salon, aux conférences, aux 2 déjeuners et aux 2 soirées organisées dans le cadre de l'évènement.

8 Défaut d'occupation ou annulation d'une commande

La non occupation du stand, la non présence d'un véhicule ou l'annulation d'une commande de badge exposant ne pourront donner lieu à un remboursement des sommes versées ou justifier l'annulation des montants facturés.

9 Choix des emplacements

Dans la mesure du possible, AGIR permet aux exposants de choisir leur stand. Les stands sont proposés tout d'abord aux sociétés exposant un véhicule, puis aux autres exposants dans l'ordre de réservation des stands. Si possible et en fonction de l'ordre de réservation, les véhicules sont exposés à proximité immédiate du stand, selon le souhait de l'exposant. L'exposition d'un véhicule est soumise à la réservation d'un module de 9m² au moins. Il est demandé aux exposants de choisir plusieurs stands parmi lesquels AGIR déterminera l'emplacement attribué. Les exposants disposent d'un délai de 48h pour soumettre leurs choix, au-delà, AGIR donne le choix à l'exposant en suivant dans l'ordre de réservation. AGIR se réserve de droit de procéder à des attributions sans consultation ou de modifier des attributions d'emplacement en cas de nécessité technique ou commerciale.

10 Assurances et sécurité

Les exposants doivent souscrire une assurance individuelle dommages et responsabilité civile pour la durée du salon. Le site des Journées AGIR sera gardienné et sécurisé dès l'arrivée des véhicules jusqu'à la fin de la manifestation.

11 Respect des règles du site

Les exposants s'engagent à respecter le règlement établi par AGIR et la Halle Olympique d'Albertville et à le faire respecter par les entreprises intervenant pour son compte : aménagement, montage, électricité, livraisons, etc., notamment en matière d'hygiène, de sécurité des biens et des personnes et de respect de l'équité entre exposants. Les exposants sont tenus de veiller à utiliser des appareils et matériaux conformes à la législation.